

Efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences : Du projet pilote au programme d'implantation nationale (R-07, 1991)

Ce rapport examine l'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences concernant :

- l'incidence du programme sur les délinquants après leur mise en liberté -- baisse de la récidive
- la sélection des délinquants appropriés pour participer à un programme de réadaptation intensif -- identification des délinquants à risque élevé
- les changements observés chez les participants avant et après l'administration d'une batterie de tests portant sur les attitudes et les aptitudes intellectuelles -- effets positifs dans les domaines visés.

L'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences est évaluée en utilisant un échantillon de délinquants ayant participé au programme depuis son implantation à l'échelle nationale en 1990.

La question des répercussions du programme sur le taux de récidive est examinée en recourant aux données sur le suivi postlibératoire auprès des délinquants ayant participé au projet pilote initial du Programme d'apprentissage cognitif des compétences. Le taux de réincarcération des participants est comparé à celui d'un groupe de délinquants sélectionnés pour participer au Programme mais qui n'ont pu le suivre.

La sélection des délinquants présentant un risque élevé se fait par l'examen des caractéristiques de ceux qui ont été choisis après l'implantation du Programme d'apprentissage cognitif des compétences à l'échelle nationale. Enfin, l'efficacité du Programme à amener des changements prévus au niveau de certaines attitudes et aptitudes est évaluée à l'aide de données psychométriques, obtenues à partir de tests administrés préalablement et postérieurement au Programme auprès de l'échantillon ayant participé au Programme national (Voir la description du Programme d'apprentissage cognitif des compétences *Pour que la réinsertion sociale soit un succès : Développement des aptitudes cognitives chez les délinquants*, Direction de la recherche, SCC-1991).

En bref, l'examen de deux échantillons de délinquants ayant participé au Programme a révélé que, comparativement aux non-participants, les participants récidivaient à un taux moindre. Il semble également que le Programme soit efficace à produire des changements positifs dans les cibles intermédiaires qui sont associées à la récidive.